



2026-06-29  
DÉCISION DU CONSEIL

### Création d'un emploi permanent à temps complet – Conseiller des APS

Un cadre de la collectivité a été déclaré lauréat du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives, organisé par le Centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale de la petite couronne de la région d'Île-de-France, et est désormais inscrit sur la liste d'aptitude correspondante.

Cet agent exerce actuellement des missions de chef de service du développement sportif, dont le niveau de responsabilité et d'expertise correspond d'ores et déjà à des fonctions relevant de la catégorie A.

Afin d'accompagner son évolution professionnelle et de permettre sa nomination dans un cadre d'emplois correspondant aux missions effectivement exercées, il est envisagé de créer le poste budgétaire correspondant.

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00494	Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	PT-00213	Chef de service « développement sportif »

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la création de cet emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;
- D'approuver la modification du tableau des effectifs correspondante.

Avis favorable du Bureau communautaire.